

ÉDITORIAL

PAS DE FATALISME

Le bilan du quinquennat Hollande pour l'éducation nationale est loin d'être positif. Les créations de postes n'ont pas permis d'améliorer les conditions de travail et d'enseignement dans les établissements scolaires. Ces créations ont été intégralement absorbées par la croissance démographique et le retour de la formation pour les stagiaires ce qui explique que les effectifs dans nos classes n'ont pas baissé, ils ont même augmenté dans les départements soumis à une forte pression démographique et dans les lycées. Mais au-delà de ces questions budgétaires, le modèle d'éducation prôné par la ministre est aux antipodes de nos mandats.

► Une réforme du collège imposée contre l'avis de la majorité de la profession et soutenue uniquement par des organisations syndicales minoritaires.

► Un développement de l'autonomie des chefs d'établissement, qui, autoproclamés premiers pédagogues de l'établissement tentent trop souvent de brider la liberté pédagogique.

► L'imposition d'une norme d'évaluation des élèves par l'adoption de logiciels privés comme pronote sans réflexion pédagogique.

► Le développement d'un néo management, toujours sous couvert de l'autonomie, préjudiciable à la réflexion collective au sein des établissements.

► Une déstructuration des enseignements à travers une approche curriculaire des programmes.

► L'imposition d'un cycle CM1, CM2, 6^{ème} qui a pour but de casser l'unité du second degré et de donner des gages aux tenants de l'école fondamentale.

► Aucune analyse de l'échec de la réforme du lycée en 5 ans.

On voit bien que l'échec de la ministre ne se limite pas à une question budgétaire, c'est un échec idéologique.

La période électorale doit nous permettre de mettre au-devant de la scène notre projet pour le second degré. Un projet ambitieux de scolarité obligatoire repoussée à 18 ans car tous nos élèves peuvent et doivent trouver leur voie de formation dans le cadre d'un collège et d'un lycée rénovés. Tous doivent trouver leur voie dans la complémentarité entre les trois filières de formation, générale, technologique et professionnelle.

Il n'y a pas de fatalisme à l'échec scolaire mais nous savons que le développement de l'autonomie qui pousse à la concurrence entre établissements, entre collègues, entre disciplines n'est pas le chemin à prendre.

J-P MERAL, le 20 février 2017

SOMMAIRE

- P1. ÉDITORIAL
- P2. À LA UNE
- P3. ACTUALITÉ COLLÈGES
- P4-P5. ACTUALITÉ MÉTIER
- P5. ÉDUCATION PRIORITAIRE
- P6-P7. ÉCHOS DES S2
- P8-P9. ÉCHOS DES S2
- P10. MÉTIER CERTIFIÉS
- P11. RETRAITÉS BORDEAUX
- P12. DERNIÈRE

256 emplois d'enseignants sont attribués à l'académie de Bordeaux pour la rentrée 2017 pour le second degré. Ce qui paraît satisfaisant aux yeux du recteur dans le contexte actuel car c'est une progression qui est légèrement supérieure à celle des effectifs pour la prochaine rentrée.

Mais il faut y regarder de plus près. Le surplus par rapport à la progression démographique est entièrement absorbé par la poursuite de la mise en place de la réforme du collège c'est-à-dire le passage de la marge horaire de 2 h 45 à 3 h par division. Cela représente l'équivalent de 65 emplois pour l'académie. En réalité les moyens supplémentaires sont à peine à la hauteur de la progression des effectifs. Si on

fait le bilan de la situation de l'académie de Bordeaux depuis 2008, nous assistons à une dégradation du taux d'encadrement. Nous avons perdu 501 emplois entre 2008 et 2012 alors que les effectifs augmentaient de 8 134 élèves, nous avons regagné 957 emplois entre 2013 et 2017 pendant que les effectifs progressaient de 10 895. Le compte n'y est pas notamment lorsque l'on compare la progression des effectifs et celle des heures qui sont attribuées aux établissements pour fonctionner. Entre 2008 et 2017 les effectifs augmentent de 9,22 % alors que les heures données aux établissements n'augmentent que de 5,54 %, l'écart représente 635 emplois. Voilà ce qu'il manque aux lycées et aux collèges de l'académie pour retrouver le taux d'encadrement de 2008.

10 emplois sont attribués aux lycées et lycées professionnels les plus défavorisés, attention c'est un redéploiement car ils font partie de la dotation initiale de 256 emplois mais la stratégie de communication du ministère laisse parfois à penser que cette dotation vient s'ajouter aux autres créations de postes, la ficelle est un peu grosse mais elle arrive trop souvent à passer dans les médias.

Pour les personnels non enseignants, 13 emplois de CPE sont créés ainsi que 3 emplois d'infirmiers et 5 emplois d'assistants de service sociaux. Enfin une rupture avec les années précédentes de disette, mais rupture tardive, nous aurions apprécié que cette politique soit menée dès le début du quinquennat afin de réduire significativement l'écart entre les besoins et les moyens pour ces métiers.

Taux d'encadrement (H/E)*						
Dép.	Etab.	Prévision 2016	Constat 2016	Prévision 2017	Ecart Prévision 2017 - Prévision 2016	Ecart Prévision 2017 - constat 2016
24	Collèges	1,276	1,290	1,289	0,013	-0,001
	Lycées GT	1,351	1,353	1,354	0,003	0,001
33	Collèges	1,212	1,206	1,214	0,002	0,008
	Lycées GT	1,292	1,295	1,292	0,000	-0,003
40	Collèges	1,211	1,215	1,224	0,013	0,009
	Lycées GT	1,340	1,370	1,340	0,000	-0,030
47	Collèges	1,267	1,267	1,272	0,005	0,005
	Lycées GT	1,323	1,329	1,335	0,012	0,006
64	Collèges	1,270	1,283	1,278	0,008	-0,005
	Lycées GT	1,384	1,356	1,375	-0,009	0,019
Aca	Collèges	1,235	1,236	1,240	0,006	0,004
	Lycées GT	1,324	1,324	1,324	0,000	0,000

On observe que les taux d'encadrement ne progressent que très légèrement en collège et stagnent en lycée, confirmation de l'analyse faite sur l'évolution des emplois dans l'académie. Pour améliorer les conditions d'enseignement et nos conditions de travail, il faudrait que les efforts budgétaires soient plus importants et qu'ils soient programmés sur le long terme.

Il faut donc nous préparer à une rentrée 2017 aussi contrainte que les précédentes.

Jean Pascal MERAL.

* H/E : nombre d'heures d'enseignement par élève

ACTUALITÉ COLLÈGES

LA FIN DU 1^{ER} TRIMESTRE EST CARACTÉRISÉE PAR LE GRAND « N'IMPORTE-NAWAK » DE L'ÉVALUATION.

Dans certains établissements, la taille des bulletins a augmenté de manière notable notamment à cause de la pression mise sur les collègues pour remplir les nouvelles rubriques (éléments du programme, évaluation des EPI⁽¹⁾, AP⁽²⁾ et parcours), toutes d'une profonde inutilité. Cette croissance ne les a pas rendus plus lisibles, bien au contraire. D'autres ont fait le choix des couleurs pour remplacer les notes. Il faut alors devenir expert en colorimétrie ou en gris puisque l'impression couleur étant chère, des établissements ont fait le choix d'imprimer en noir et blanc. Dans d'autres, le document n'a pas été imprimé dans sa totalité... car faisant une dizaine de page ! C'est aux parents d'aller le consulter sur internet. D'autres ont eu la bonne idée d'utiliser les intitulés des huit domaines à la place des disciplines avec pour conséquence des appréciations disciplinaires éclatées. C'est aux parents et aux élèves de faire la synthèse. Les collègues ont dû subir de multiples injonctions complexifiant et alourdissant leur travail et qui n'ont rien à voir avec ce que disent les textes encadrant l'évaluation.

Interpellés lors du dernier CTA, le recteur et le responsable de la pédagogie ont martelé en commun la nécessité de faire simple, de faire compréhensible. Il s'agit de ne pas opposer notes et compétences. Le LSU⁽³⁾ n'a pas vocation à évaluer les élèves au quotidien. Le représentant du SNPDEN a rappelé que le LSU deviendrait une préoccupation seulement au moment où il fonctionnerait. En janvier, on en était à la version 17 pour un outil qui devait être prêt en septembre.

La 8^{ème} journée de formation a été bien loin de remplir son objectif d'éclairer les collègues à la fois sur l'évaluation (bilan d'étapes, de fin de cycle) et éventuellement sur le DNB. De plus le choix de ne former ensuite que les principaux, principaux adjoints et professeurs principaux de 3^{ème} fait craindre les mêmes difficultés d'interprétation que pour la journée organisée sur le LSU au 1^{er} trimestre.

Une partie des chefs d'établissement entretiennent savamment la confusion entre bilans périodiques et de fin de cycle. Les 1^{ers} ne sont ni plus ni moins que des bulletins alourdis par des rubriques nouvelles et sans intérêt que le SNES-FSU appelle à ne pas remplir. Sur ce document, on peut toujours utiliser des notes même en 6^{ème}.

Quant au bilan de fin de cycle, il faut attendre les conseils de classe pour le valider. Il s'agit de positionner les élèves dans les huit domaines du socle selon les quatre niveaux de maîtrise du socle. Ce travail ne peut se faire que de manière collégiale. La nouvelle grille n'est pas un livret personnel de compétences. L'appréciation des niveaux de maîtrise sera donc très globale. Pour rappel, le socle de connaissances, de compétences et de culture n'a pas été conçu à l'origine pour être validé par un tableau comportant 8 lignes et 4 colonnes. Les compétences disciplinaires inscrites dans les programmes ne correspondent pas à celles du socle, ce qui nécessite la production de nouveaux outils sans valeur réglementaire pour pouvoir valider le socle. Si l'outil

est totalement inadapté, ce n'est pas aux enseignants de se démermer pour lui donner du sens en fabriquant de multiples grilles ou en multipliant les évaluations pour pouvoir justifier du positionnement des élèves.



Au-delà des problèmes pratiques auxquels les enseignants sont confrontés, la vraie question est toujours de savoir qui doit décider de l'évaluation. Un des buts de la réforme est bien de permettre une mainmise des chefs d'établissements sur les questions pédagogiques. La mise en place du LSU a permis aux chefs d'établissement de faire pression sur les équipes pour imposer leur vision de ce que devait être l'évaluation. En dépit du discours sur « faire simple », il ne faut toujours pas désarmer. C'est bien aux professeurs concepteurs de leur enseignement de choisir l'évaluation qui leur semble la plus pertinente. Il faut continuer à dénoncer ces outils d'évaluations inadaptés (grilles, bilans d'étapes) et la pauvreté de la formation qui bien souvent ne permet pas aux collègues de réfléchir à ce qu'est l'évaluation, ces différentes formes et usages les enferment dans l'utilisation de grilles bricolées localement.

Fabienne SENTEX

⁽¹⁾ EPI : Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires
⁽²⁾ AP : Accompagnement Personnalisé
⁽³⁾ LSU : Livret Scolaire Unique

ACTUALITÉ MÉTIER

NOUVELLES CARRIÈRES, ÉVALUATION, MISE EN PLACE DU PPCR

NOTATION ADMINISTRATIVE

2016/2017

Il n'y aura pas cette année de campagne de notation administrative. La notation qui sera retenue pour les opérations de promotion d'échelon et hors classe 2017/2018 sera la note 2015/2016. Les chefs d'établissement devront toutefois évaluer ceux qui n'avaient été notés en 2015/2016 (situations de congés par exemple). Ces agents pourront contester leur notation lors des CAPA de mai et juin 2017.

NOTATION PÉDAGOGIQUE

2016/2017

La campagne d'inspection concernera en priorité les personnels éligibles à l'avancement accéléré d'échelon 2017/2018 c'est-à-dire les personnels qui au 01/09/2016 sont au 6^{ème} échelon avec une ancienneté inférieure ou égale à 1 an et les personnels qui sont au 8^{ème} échelon avec une ancienneté comprise entre 6 et 18 mois.

AVANCEMENT D'ÉCHELON

2017/2018

La CAPA prévue en décembre 2017 traitera alors des seuls avancements accélérés au 7^{ème} et 9^{ème} échelon. Les notes pédagogiques et administratives 2016/2017 serviront à déterminer les 30% bénéficiaires du passage accéléré.

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

La première campagne de rendez-vous de carrière sera mise en place sur la période d'octobre 2017 à mai 2018. Elle concernera pour 2018/2019 les avancements au 7^{ème} et 9^{ème}, l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle. Les avis et évaluations issus de ces rendez-vous de carrière pourront être contestés lors d'une CAPA prévue en octobre 2018.

HORS CLASSE

2017

Le barème actuel et la procédure d'évaluation (avis chef et IPR) reste en l'état. Toutefois, nous avons bien eu confirmation que le rectorat de Bordeaux allait, sans plus préciser la procédure, permettre dès cette année le passage de tous les 11^{ème} échelons, sauf en cas d'opposition motivés formulés dans des cas exceptionnels. Les IPR ont donc été invités à inspecter les personnels au 11^{ème} échelon pour lesquels l'avis était jusque-là "défavorable" afin de pouvoir lever ou motiver l'opposition à l'accès à la hors classe. Nous serons très vigilants lors des CAPA afin de limiter au maximum ce type d'avis. La CAPA est prévue le 2 juin 2017.

HORS CLASSE

2018

Nous attendons la publication du barème national qui devra permettre à tous les 11^{ème} échelon (sauf cas exceptionnel d'opposition) d'y accéder. Les avis pris en compte devraient être issus de la campagne 2017/2018 de rendez-vous de carrière.

2017

Il y aura bien une campagne d'accès à la classe exceptionnelle, avec une CAPA prévue entre octobre et décembre 2017, qui prononcera des promotions à titre rétroactif au 01/09/2017. Il faudra faire acte de candidature, le contingent de promotions sera scindé en deux : 80% réservés aux collègues qui sont déjà à la hors classe et qui justifieront au 01/09/2017 de 8 ans de fonctions particulières ; exercice en ZEP, supérieur (dont BTS), DDFPT (chef des travaux), DCIO, forma-

teur académique, enseignant référent handicap. Les 20% restants seront attribués aux personnels ayant atteint le dernier échelon de la hors classe et qui "ont fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle". Nous n'avons pas plus de précisions sur le barème qui sera appliqué et s'il sera totalement défini et encadré nationalement. Le contingent devrait être en 2017 d'environ 260 pour les certifiés et de 55 pour les agrégés. Cela donne 52 promotions possi-

bles chez les certifiés dans le cadre de l'ancienneté et 208 au titre des fonctions particulières. Nous sommes certains que le vivier des fonctions particulières va rapidement se tarir, c'est pour cela que nous continuons à agir pour que l'accès à cette classe exceptionnelle soit élargi afin qu'il ne reste pas exceptionnel. Le PPCR ne marque pas l'arrêt de nos revendications, ce n'est qu'une étape vers la reconquête de notre pouvoir d'achat.

Il reste donc des revendications de carrière à faire aboutir, notamment un plan de rattrapage de la valeur du point d'indice, la revalorisation des débuts de carrière afin de rendre nos métiers plus attractifs, et l'accès à la classe exceptionnelle pour le plus grand nombre.

Alain LEURION

Education prioritaire - Education prioritaire - Education prioritaire

Le dossier de l'éducation prioritaire des lycées est toujours bloqué. Néanmoins sous la pression du SNES-FSU et du collectif « Touche pas à ma ZEP » la ministre a été obligée de faire un pas. 450 emplois ont été fléchés vers l'accompagnement des lycées et lycées professionnels défavorisés, dont 10 pour l'académie de Bordeaux. Attention, il s'agit d'un redéploiement et pas de créations nouvelles. Cette décision relève plus de la communication ministérielle que de la véritable prise en charge des besoins en éducation prioritaire de nos lycées. Par ailleurs la clause de sauvegarde est prolongée de deux ans. Elle permet aux collègues enseignants dans les lycées

qui étaient classés éducation prioritaire de continuer à bénéficier de l'indemnité ZEP ainsi que des bonifications dans le cadre du mouvement. Mais les collègues nouvellement nommés dans ces établissements ne peuvent en bénéficier. Dans l'académie de Bordeaux, le recteur a décidé de répartir les 10 emplois en fonction « de critères objectifs de nature sociale et scolaire ». Nous avons demandé la tenue d'un groupe de travail, qui nous a été refusé, c'est une fois de plus l'illustration d'un dialogue social étriqué. Si la liste retenue comprend bien des établissements que nous avons identifiés, il n'en demeure pas moins que d'autres sont oubliés et que l'on ne peut pas se satisfaire de cette situation.

Chaque établissement de la liste se verra attribuer l'équivalent d'un poste pour la prochaine année scolaire.

Dordogne

► LP Porte d'aquitaine THIVIERS

Gironde

- Lycée Condorcet BORDEAUX
- Lycée E Faure LORMONT
- LP Trégey BORDEAUX
- LP des Menuts BORDEAUX
- LP Paul Broca Ste FOY la GRANDE

Lot et Garonne

- Lycée Stendhal AIGUILLON
- Lycée M Filhol FUMEL
- LP Couffignal VILLENEUVE sur LOT

Pyrénées Atlantiques

- LP H Baradat PAU

J-P Meral

Dans le 47, département rural un peu reculé et tellement sans histoire ... combien de fois avons-nous entendu quand un élève dépassait les bornes en classe ou à la vie scolaire : « nous ne sommes pas dans le 93 ! »

Surtout respectons la règle de base : pas de vagues ...

Pourtant, nous savons tous que ne pas donner la bonne réponse entraîne nécessairement le pourrissement d'une situation et parfois même la surenchère... et au bout du compte, la souffrance du personnel.

De nombreux collègues aujourd'hui se sentent à la fois démunis face à des situations qui les dépassent, sans soutien de la hiérarchie, ou pire, une hiérarchie qui joue le jeu inverse. Il ne s'agit pas de tomber dans le catastrophisme et d'imaginer que tous nos établissements sont à feu et à sang ; simplement de lever l'omerta sur quelques événements qui ont lieu chez nous, pour aider des collègues en difficulté, leur dire qu'ils ne sont pas seuls, chasser ce sentiment de culpabilité qui nous menace tous.

A Villeneuve sur Lot après une série de dysfonctionnements et de faits graves : insultes, violences physiques, urine dans les couloirs, pétards en cours, ... les collègues ont suivi massivement une journée de grève le jeudi 26 janvier afin d'alerter nos autorités et les enjoindre à réagir.

Au collège La Rocal de Bon Rencontre, les enseignants, ne se sentant pas soutenus par le chef d'établissement à la suite de propos déplacés et intrusifs de parents, ont demandé à être reçus par le DASEN.

Pour se convaincre, s'il en était besoin, de la lassitude et du découragement qui pourraient nous guetter : ci-contre l'extrait d'une lettre d'une collègue de G. Leygues.

M.P. MONGELARD et A.L. TIDJITI

« J'en ai encore les mains qui tremblent sur le clavier. Plus de 10 h après...

Autant de violence gratuite, d'hystérie concentrée... Rarement vu... Je regarde l'écran de mon téléphone : en morceaux... J'ai mal au côté gauche... Je pensais que ça allait, mais non, ça ne va pas...

Habituellement, dès le début de la journée de cours, quand j'arrive et que je traverse ce hall B, j'ai déjà l'impression d'être agressée... Des élèves trop bruyants pour l'intérieur d'un bâtiment, certains affalés par terre, téléphone à la main, d'autres convenablement assis, d'autres encore faisant l'équilibriste allongés sur les rampes centrales de l'escalier... jusqu'au jour où un élève glissera et s'éclatera la tête sur une marche...

Alors que s'est-il passé aujourd'hui, de plus que d'habitude ?

(...) C'est 12h15 (...) J'entends des cris, ça ressemble à une dispute. Plus je m'approche, plus ça monte en puissance (...) une professeuse et une élève face à face, des cris, des insultes, les bras tendus, des mains dans les cheveux (...) Intervenir vite. Approcher, demander à l'élève qui hurle, hystérique de se calmer (...)

Ne la connaissant pas, je lui demande très poliment, très calmement son carnet. Elle me crie : « Mais t'es qui, toi ? Casse-toi ! Elle (la professeuse) m'a mis une gifle... »

Garder son calme : « Une professeuse ? Viens avec moi à la vie scolaire. »

« Occupe-toi de ton cul ! Mais t'es qui toi ? ! »

L'élève toujours hystérique, descendant les escaliers, ma collègue et moi à ses côtés, continuant de se faire insulter...

10 fois, j'ai dû lui demander poliment son carnet. 10 fois, je lui ai demandé son nom... 10 fois, je lui ai dit de m'accompagner à la vie scolaire...

J'ai dû essayer autant d'insultes (40 « Occupe-toi de ton cul », l'expression n'est pas sortie par inadvertance de la bouche de l'élève mais répétée et d'autres expressions probablement cultes que mon cerveau a zappé, au moins aussi violentes, et aussi des menaces : « je vais appeler ma mère, on se retrouvera »...)

Toujours collée à ses baskets pour obtenir son identité afin de faire un rapport à la vie scolaire (...) Je sors le téléphone : faire une photo, avoir son portrait pour retrouver son identité. L'élève me file une claque de haut en bas : « ne me filme pas »...

Sous l'effet du coup, le téléphone tombe. Je le ramasse... Je repointe le téléphone pendant qu'elle est occupée à vociférer encore sur ma collègue : 2e claque plus violente. Quelque chose a frôlé mon œil gauche, et à côté de l'œil, ça chauffe... Je ramasse de nouveau le téléphone... Je prends enfin la photo. Et je me dirige vers la vie scolaire pour faire un rapport ne restant pas au milieu. J'en ai pour mon compte, mon téléphone aussi. Écran brisé en petits morceaux (...) L'élève hystérique entre dans le bureau (...) et émet en criant les conditions qu'elle désire être vue sans nous... Déjà, elle se permet d'émettre des conditions ! Mais où va-t-on ?? Elle hurle dans le bureau. On l'entend à travers les murs. (...)

La surveillante, non loin de moi, m'annonce que la mère de l'élève arrive et que je ferais mieux de m'en aller car elle n'est pas commode. On ne va quand même pas se battre à la vie scolaire ? Non, je ne m'en irai pas, il ne manquerait plus que je fuie...

La mère et la fille débarquent. Un bonjour très poli de ma part. La fille rehurle : « C'est elle ! Elle est folle ! C'est elle qui m'a filmée ».

La mère vociférant : « On va porter plainte contre vous ! Pourquoi vous avez filmé ma fille ? » Très calmement, je lui explique que comme sa fille, après maintes demandes, ne me donnait ni son carnet, ni son nom, je l'ai prise en photo pour pouvoir par la suite retrouver son nom avec la vie scolaire. « Ah, parce que vous ne connaissez pas ma fille ? Vous êtes nouvelle ! ». Non, je suis là depuis presque 10 ans. Et non, n'ayant pas eu votre fille en classe, je ne la connais pas. « Ah, vous la connaissez pas, c'est pas normal. Vous avez pas le droit de la filmer, on va porter plainte, viens ma fille, on va à l'hôpital »... Et moi de rétorquer, mais par contre que votre fille m'ait frappée, ce n'est pas grave ? (...) Je rentre chez moi, je ne suis pas bien, j'ai toujours la joue qui chauffe, mal au côté gauche... La sensation d'avoir fait mon job, enfin un peu plus que mon job, d'avoir subi à la fois agressions verbales, insultes, menaces, agressions physiques, agressions matérielles... Sans que je ne réplique et sans que l'on me dise que l'élève va être sanctionnée à la hauteur des faits. (...)

Réfléchissons deux secondes si les rôles avaient été inversés et si j'avais insulté et frappé une élève. Est-ce qu'on m'aurait dit seulement ce n'est pas bien ? »

La réforme des collèges peut imposer une évolution de l'évaluation ainsi que des bulletins. Un collège des Pyrénées Atlantiques montre toute la « pertinence » d'une telle évolution. Plus compréhensibles pour les parents, plus denses, plus accessibles pour le lecteur lambda, il s'agit d'une vraie révolution.

En trois pages (deux pour les disciplines et les notes, plus une reprenant le « bilan d'items évalués pluridisciplinaire »), la situation de l'élève et son niveau sont clairement lisibles... c'est du moins l'objectif !

Pour chaque discipline, les principaux éléments du programme travaillés durant la période sont énoncés. Par exemple en EPS : s'engager dans un programme de préparation individuel et collectif, ou en musique : interpréter une mélodie simple (3 notes différentes) sur un tempo rapide en suivant une bande son ou encore en Physique : pratiquer des langages ... Là on voit clairement ce que les enseignants attendent de leurs élèves. On se sent rassuré car les élèves ne vont plus en classe pour rien, ils apprennent enfin des

choses concrètes qui sont ensuite évaluées. Dans une deuxième colonne, les acquisitions, progrès et difficultés éventuelles sont signalés. Le commentaire de l'enseignant est pour certaines matières accompagné d'une note mais pas pour toutes les matières. Sur onze matières quatre ne sont pas notées.

Ensuite, le bulletin fait un bilan de l'acquisition des connaissances et compétences. Bilan complet sur les parcours avenir, éducations artistiques et culturelle et citoyen. Des éléments importants pour mesurer le travail de l'élève, même si deux parcours ne sont pas renseignés pour la période. Enfin, le clou du spectacle concerne le bilan des items. En bas de page, les codes d'évaluation, rouge pour insuffisant ... vert pour satisfaisant, NE non évalué, NN non noté. On trouve aussi l'ancienneté (sur la période, début d'année scolaire et année scolaire précédente avec des dégradés de gris). Enfin les états d'acquisition, de rose à blanc de non acquis à acquis.

Les items sont évalués avec des gommettes de couleur. C'est très

joli. Alors bien sûr, sur les mêmes lignes on trouve des gommettes rouges et des vertes, manifestation que ce qui était acquis ne l'est plus ou vice versa. On voit aussi que des items acquis dans une discipline, ne le sont pas dans une autre !

Finalement, en lisant ce bulletin, on ne sait pas vraiment si l'élève a bien travaillé, s'il est au niveau attendu ou pas. Par contre, on se doute que sa lecture va prendre un certain temps et que les familles vont trouver un progrès dans ce nouveau bulletin ! Pour les enseignants, ce doit être un travail long et fastidieux de renseigner tous ces items, cette capacité à identifier dans chaque acte éducatif l'item à évaluer relève même de l'exploit !

Une réforme qui simplifie l'évaluation, qui permet de remplacer certaines notes par des couleurs et qui triple le nombre de pages d'un bulletin pour en faciliter la lecture ne peut être qu'un progrès pour l'élève. La prochaine réforme en lycée prendra sans doute cette direction pour le bien-être de tous.

Erwan DAVID, secrétaire départemental Snes-64

L'ÉTAT DES LIEUX VU PAR L'ADMINISTRATION :

Les établissements scolaires en Dordogne vivent et/ou vivront une période difficile, la démographie scolaire étant en baisse. Celle-ci est due essentiellement à la faiblesse de l'attractivité de notre département, dont l'économie est dégradée, car elle ne capte plus les investissements publics ou privés nécessaires à la stabilisation d'une population jeune.

Dans les collèges, de 2012 à 2016, la baisse des effectifs s'élève à 507 élèves et l'écart des prévisions entre 2016 et 2017 est de 200 élèves (même si l'écart entre les effectifs réellement constatés à la rentrée de 2016 et ceux prévus pour 2017 est de 102 élèves).

Pour la deuxième année, le nombre de divisions dans les établissements permet le calcul d'une dotation (DGH) minimale. L'administration l'a ajustée en appliquant des règles « d'équité » à défaut « d'égalité », elle nous assure qu'elle offrira les moyens à ceux qui en ont plus besoin. La volonté de maintenir les moyens pour la poursuite de la mise en place de la réforme des collèges est appréciable pour certains mais pas pour tous.

En effet, il suffit pour certains établissements de perdre 2 ou 3 élèves par division, sans que cela ait de conséquence sur le nombre de classes dans l'établissement : le H/E est alors maintenu mais l'établissement se retrouve avec une dotation en baisse, et donc des dispositifs (dédouplements, co-interventions) en moins.

L'administration s'interroge égale-

ment sur le devenir des collèges dont le nombre de divisions est inférieur à 12. À la rentrée de 2017, 15 collèges seront dans ce cas. La question du maintien d'un service public d'éducation de qualité en milieu rural est donc sur la table, et le SNES sera vigilant sur ce point. Le débat doit être national car il est hors de question pour nous de mettre les établissements du département en concurrence sur ce point. Les premières victimes d'une fermeture d'établissement seraient les élèves, et cela ne ferait qu'aggraver la perte d'attractivité des zones dépourvues d'établissement.

Dans les lycées, la baisse des effectifs est moins importante que dans les collèges : elle est de 99 élèves lorsqu'on calcule la différence entre les prévisions de 2016 et 2017, elle n'est que de 54 lorsque l'on compare les effectifs constatés en 2016 par rapport aux prévisions.

On nous assure que tout ce qui est réglementaire, les options, et les options facultatives non linguistiques votées aux différents CTA sont financées. Cependant, les options décidées au niveau local rentrent dans le cadre de l'autonomie des établissements.

Un ajustement des moyens alloués aux établissements est effectué, il résulte d'une discussion avec les chefs d'établissement, d'un regard croisé sur les critères sociaux, le nombre de boursiers et la dynamique de l'établissement.

D'autres ajustements seront possibles en fonction des demandes et des projets que les chefs d'établissements porteront auprès de la DSDEN.

Stages PPCR en Dordogne

Le SNES-FSU et le SNEP-FSU organisent un stage sur le PPCR et les nouvelles modalités d'évaluation, **le 24 mars à Périgueux et le 28 Mars à Bergerac.**

Ce stage s'adresse à tous, syndiqué(e)s ou non. Il a pour objectif d'apporter des éclaircissements sur les limites et les insuffisances du dispositif, en indiquant aussi ce que nos organisations syndicales, dans le cadre de la FSU, ont pu obtenir comme avancées. Nous aborderons également les axes futurs de revendication vis-à-vis de ce protocole.

LA VIE DANS LES ÉTABLISSEMENTS :

Nous avons été seuls face à l'administration à dénoncer les fonctionnements des CA. En effet :

- ➔ Certains établissements avaient programmé leur CA avant la tenue du CTSD.
- ➔ D'autres refusent de présenter les répartitions de moyens (TRMD), la repoussant au mois de juin.
- ➔ Des commissions permanentes sont refusées ou alors sont trop proches de la date du CA lorsqu'elles sont organisées : aucune réflexion n'est alors possible.

Il faut exiger des documents clairs et précis qui justifient la création des postes, la suppression ou le maintien d'un BMP. Le vote du CA est un acte qui nous permet de faire vivre cette instance.

On ne peut d'un côté défendre le principe de l'autonomie des EPLE et d'un autre côté refuser les droits des personnels à exercer pleinement leurs rôles. Nous avons appris entre autres, que dans une grande cité scolaire de Périgueux, le collège innove par des initiatives remarquables : lors de la rédaction du projet d'établissement et du contrat d'objectifs, les parents d'élèves et les élèves étaient invités à participer avec les enseignants à leurs élaborations. De plus, ils sont conviés à participer au conseil pédagogique pour la présentation des synthèses.

CHS-CT D 24 :

Le CHS-CT départemental est une instance souvent sollicitée par les collègues dans le département.

Ces appels concernent souvent les tensions au travail qui s'exercent de manière verticale. Nous avons remarqué que les réformes et particulièrement celle du collège dégradent encore davantage les relations entre la hiérarchie et les collègues. Il est évident que « l'autonomie » n'est pas interprétée de la même façon, les uns voulant en faire un levier de pilotage pédagogique alors que les collègues se battent pour préserver le peu de liberté pédagogique qui leur reste.

Au moins cinq établissements font l'objet de grandes tensions suite à l'autoritarisme répété d'un chef d'établissement, à un refus de démocratie ou au non-respect des droits fondamentaux des collègues.

Nous conseillons aux collègues de ne pas hésiter à remplir les fiches RSST dans leurs établissements, de nous en envoyer une copie, et de vérifier que le chef d'établissement a bien répondu au dos de la fiche.

Le bureau départemental du SNES-FSU est à votre disposition pour organiser des heures d'information syndicale, ou pour vous accompagner dans vos démarches face aux situations de souffrance que vous pouvez rencontrer, collectivement ou individuellement. Nous vous rappelons aussi que vous devez nous interpeller si vous en êtes témoin.

*Le secrétariat
du SNES Dordogne*

Depuis la rentrée, l'actualité départementale a été marquée par la réalité constatée des effectifs trop lourds par classe, tant en collège (avec jusqu'à 32 élèves par classe) qu'en lycée (avec des classes de Seconde majoritairement à 36 élèves)... Le DASEN ayant décidé de supprimer les seuils d'ouverture de classe, les conséquences en sont terribles sur nos conditions de travail et sur la qualité du service public rendu aux élèves. Les 177 postes créés pour la rentrée prochaine ne compenseront pas, à nouveau, les 1 400 élèves supplémentaires en Gironde. Les DGH en hausse, pour certaines, ne doivent pas masquer les stratégies d'économie du DASEN dans le cadre d'une enveloppe horaire contrainte ; stratégie favorisée par cette disparition de seuils combinée à la réforme du collège.

En effet, le DASEN explique que depuis longtemps des collèges étaient trop dotés et que désormais il va tous les aligner sur les 29 heures statutaires de la réforme du collège (sauf bonification territoriale et sociale pour certains)... Du coup, au lieu de doter chaque ouverture de classe avec les 29 heures prévues, il n'a donné que quelques heures à compléter avec le « surfinancement » des années précédentes.

Le DASEN dit bien : « Il y a des bonus qui sont le fruit de l'histoire et que l'on va diminuer progressivement ». Les effectifs restent notre cheval de bataille principal parce qu'ils conditionnent particulièrement notre travail au quotidien.

Les formations liées à la mise en œuvre de la réforme du collège ont perduré et perdurent... Nous vous remercions pour vos nombreux témoignages et initiatives (envoi de courrier au Recteur et au

directeur de la pédagogie du rectorat) sur ces journées : ils convergent presque tous sur la vacuité des informations et des réponses apportées. Beaucoup d'entre vous ont été, à juste titre, choqués et révoltés par le ton infantilisant, culpabilisant employés par les « formateurs », par les injonctions à la docilité et à la servilité qui seraient inhérentes à notre statut de fonctionnaire. L'esprit critique, que l'on nous demande de développer chez nos élèves, n'aurait pas lieu d'être lors de ces formations. L'absence de réels contenus y a souvent été masquée par la mise en ateliers, le plus tôt possible, avec remise de copies à la fin... on attend toujours les bons points !!! Au lieu de recevoir une formation, il a fallu produire pour l'institution.

Face à l'offensive massive sur l'évaluation en collège (passage au tout-compétences, abandon des notes, nouveaux bulletins, nouveau Brevet des collèges...), le SNES-FSU vous propose un stage syndical fédéral (FSU) pour réfléchir, ensemble et avec nos collègues du 1^{er} degré, à une alternative qui respecte notre liberté pédagogique et qui améliore nos conditions de travail. Ce stage FSU se fera aussi autour de la liaison école-collège et sur le cycle 3 que nous combattons, le jeudi 23 mars 2017 à l'Athénée municipal de Bordeaux.

Grâce à vos invitations, nous avons continué à pouvoir animer certaines de vos heures d'informations syndicales. Nos interventions ont souvent porté sur le management agressif de certains chefs d'établissement et ont permis de redonner une impulsion collective indispensable et salvatrice. N'hésitez pas à nous contacter pour que nous venions discuter de la préparation de rentrée ou du PPCR dans votre établissement.

Vos élus du SNES-FSU Gironde.

MÉTIERS CERTIFIÉS

AVANCEMENT D'ÉCHELONS CERTIFIÉS 2016-2017

La CAPA s'est tenue le 15 décembre et c'était la dernière sous cette forme, avec des avancements au choix et grand choix pour les échelons 5 à 11. La nouvelle carrière issue des discussions PPCR entrera en vigueur à la rentrée 2017, avec des passages accélérés uniquement au 7ème et 9ème échelon. Nous dénonçons depuis toujours toutes les inégalités entre disciplines, entre collègues en poste fixe et ceux sur ZR, entre hommes et femmes. Nous avons réalisé tous les ans des analyses précises sur les écarts de notes administratives et sur le nombre de rapports circonstanciés qui existaient entre établissements. Nous avons également fait des analyses sur les pratiques de notation pédagogique

par discipline ainsi que sur les retards d'inspection. Tout ce travail a débouché sur des décisions administratives destinées à limiter les inégalités avec un encadrement plus resserré de la notation administrative et la mise en place d'un correctif de note pédagogique dans le cas de retard d'inspection. Nous avons aussi toujours alerté les IPR sur les disciplines "sur-notées" ou "sous-notées", leur demandant de pratiquer une meilleure harmonisation entre disciplines. Nous avons pu ainsi faire régresser tous les types d'inégalités mais sans jamais pouvoir les faire disparaître totalement.

Dans la nouvelle carrière, l'impact de ces inégalités sera extrêmement réduit : la différence de durée de carrière, entre des collègues

toujours promus et ceux qui ne le sont jamais va passer de 10 ans à seulement 2 ans. La pression qui existait, la peur de ne pas être promu, l'angoisse de l'inspection, tout cela devrait disparaître ou au moins fortement diminuer durant la carrière de classe normale mais aussi pour l'accès à la hors classe avec un passage quasiment automatique pour tous les 11^{ème} échelons.

Pour le SNES, ce progrès est très important et constitue un premier pas vers un déroulement de carrière pour tous au rythme le plus favorable, sans obstacle de grade.

Alain Leurion

BARRES PROMOTIONS CERTIFIÉS 2016/2017

Total des notes des derniers promus par échelon et critères successifs en cas d'égalité de note :

- a) L'ancienneté de grade au 01/09/2016,
- b) L'ancienneté d'échelon au 01/09/2016,
- c) l'âge.

2016 2017	Grand choix				Choix			
	note	Ancienneté grade	Ancienneté échelon	Date naissance	note	Ancienneté grade	Ancienneté échelon	Date naissance
4→5	76	3 ans	2 ans	08/05/1991				
5→6	79	6 ans	2 ans 6 mois	20/04/1987	76	6 ans	2 ans 6 mois	08/02/1984
6→7	82,8	9 ans	2 ans		79,5	10 ans	2 ans 8 mois	
7→8	85	13 ans	2 ans 6 mois		82	12 ans		
8→9	87,3	15 ans	2 ans	09/03/1977	84,3	17 ans	4 ans	
9→10	89,4	18 ans	2 ans 10 mois		85,8			
10→11	90,9				87	19 ans		

STAGES PROPOSÉS PAR LE SNES DANS L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

- ▶ Stage Non-Titulaires - Jeudi 16 mars 2017 à Bordeaux
- ▶ Stage Mathématiques - 16 mars à St Paul lès Dax - 17 mars 2017 à Bordeaux
- ▶ Stage Histoire géographie - 21 mars 2017 à Bordeaux
- ▶ Stage PPCR - 24 mars à Périgueux - 28 mars à Bergerac
Un stage PPCR est également prévu dans le Lot et Garonne
- ▶ Stage CPE - Mardi 28 mars à Bordeaux

Les programmes sont consultables sur le site du SNES Bordeaux

RETRAITÉS BORDEAUX

L'OPTIMISME DE LA RAISON ET DE L'ACTION RASSEMBLÉES.

Les débats sur les retraites existent depuis aussi longtemps que cette conquête sociale qui nous est particulièrement chère. Depuis tout ce temps, une volonté constante des « puissants », trop souvent relayée par les gouvernements, met en œuvre des politiques qui visent à s'emparer d'une partie des richesses produites par les travailleurs et que des luttes sociales opiniâtres sont parvenues à attribuer aux retraités. C'est quand ils parvenaient à resserrer les liens avec leurs camarades actifs que les retraités ont obtenu des avancées.

Le rapport des forces actuel penche plutôt en faveur des très grandes entreprises financiarisées et des grands groupes bancaires mondialisés. Les instances européennes ont l'objectif de faire baisser le niveau de vie des retraités. Pour la France, cet objectif est de faire

passer les 14 % du PIB d'aujourd'hui à 12 % en 2060. Si cela se faisait, notre pays serait celui où la diminution de notre pouvoir d'achat serait la plus importante. Globalement, le taux de remplacement passerait de 52 % à 38 %. C'est énorme !

Et pour quelle utilité économique ? En un an, la croissance des dividendes a été de 4,1 % en Europe. On estime l'« évitement fiscal » à environ 60 à 80 milliards d'euros. La compétitivité économique a bon dos.

La double campagne électorale est l'occasion d'interroger les candidates et les candidats. Sur les retraites. Sur la Sécu, menacée très gravement par une aggravation mortelle des réformes engagées depuis plusieurs années. Sur la protection sociale en général. Le Pôle des retraités (UNRP, UNPRG, ANR, FGR-FP, FNOM) a consacré sa dernière réunion à la mise au point d'une adresse aux

candidats : pouvoir d'achat des pensions, revalorisation en tenant compte de l'évolution des salaires, fiscalité, accès aux soins, prise en charge de la perte d'autonomie, statut et représentation des salariés. Nous pouvons y ajouter nos revendications propres : salaire continué en particulier. Nous n'oublierons pas de parler du sort réservé aux femmes : écarts de salaire, temps partiels, précarité, décote...

Le thème 4 de notre congrès du printemps dernier a abordé de nouveau l'organisation de « groupes actifs-retraités ». D'une part ces problèmes ne concernent pas seulement les retraités. Nous pouvons faire profiter nos camarades actifs de l'expérience syndicale et sociale que nous avons accumulée au cours des ans et des luttes. Nous avons tous à lutter contre une tendance inquiétante chez certains de nos tout jeunes collègues qui expriment sans

épouvante apparente leur certitude qu'ils n'auront pas de retraite...

En ces temps incertains, la lutte sociale et idéologique, les luttes syndicales donc, doivent s'intensifier. Si les menaces sont grandes, les perspectives offertes par nos luttes sont à mettre en œuvre.

Je reprends les mots de Marthe Pichorel qui lança en mars 36 un appel pour constituer une Fédération générale des retraités de la Fonction publique : **« Trop souvent en quittant leur emploi, nos camarades retraités sont perdus pour le syndicalisme ; ils se désintéressent des questions sociales, se réfugient dans l'indifférence, et se tiennent à l'écart de l'action destinée à préparer pour les travailleurs un meilleur avenir... »** Mars 36...

Jean-Jacques LE MASSON
(S1 académique des retraités)

Calendrier prévisionnel des CAPA - FPMA CCPA - GT

→CAPA Tableau d'Avancement des CIO - Mardi 14 mars	Mars
→CAPA Liste d'Aptitude accès au corps des certifiés - Jeudi 16 mars	
→CAPA Liste d'Aptitude accès au corps des agrégés - Vendredi 17 mars	
→CAPA Mouvement intra + Tableau d'Avancement des PEGC - Mercredi 5 avril	Avril
→CAPA Hors Classe des CPE - Mercredi 12 avril	
→CAPA Hors Classe des agrégés - Mercredi 3 mai	Mai
→Groupe de Travail - Barème mouvement intra académique - Jeudi 11 et vendredi 12 mai	
→CAPA Hors Classe des certifiés - Vendredi 2 juin	Juin
→FPMA - Affectation des titulaires - du vendredi 16 juin au mercredi 21 juin	
→CCPA - Barème + avancement + notation des MA et des Non-titulaires - Lundi 26 juin	
→GT révision d'affectation - Vendredi 7 juillet	Juillet
→GT Phase d'ajustement TZR - Mardi 19 juillet	
→CCPA Affectation des MA + Non-titulaires PLP - Jeudi 20 juillet	

DERNIÈRE

JOËLLE FONTAINE ET GISÈLE JAMET

ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE - ENJEUX, CONTROVERSES AUTOUR DE LA QUESTION DU FASCISME

ADAPT/SNES ÉDITIONS, 2016

« Une discipline qui forme au raisonnement et à l'esprit critique peut-elle se maintenir dans une société que le capitalisme fige dans le cadre idéologique des lois soi-disant immuables de l'économie, données une fois pour toutes et ne supportant aucune contestation ? » Telle est une des questions fondamentales posées par

Joëlle Fontaine et Gisèle Jamet dans leur étude très éclairante pour comprendre l'évolution de l'histoire enseignée dans le secondaire. Centrée sur la question du fascisme et la façon dont ce phénomène est appréhendé par les programmes de troisième et de première, la réflexion de ces 2 ensei-

gnantes permet de mieux saisir le rôle de l'histoire scolaire dans l'offensive néolibérale commencée en France au début des années 80. Dans l'esprit de la « stratégie de Lisbonne » (mars 2000), les nouveaux programmes d'histoire, désormais adossés au socle de compétences, participent pleinement de ce processus visant à faire accepter le monde tel qu'il est. Épinglant un certain nombre de notions érigées en slogans indiscutables (par exemple l'incontournable « totalitarisme » présenté aux élèves comme l'essence commune du stalinisme et nazisme), les auteures dévoilent dans un langage très clair les enjeux idéologiques qui les soutiennent. Rivalités impérialistes, luttes antifascistes, crise du capitalisme... autant de phénomènes historiques évacués permettant d'aborder le XX^{ème} siècle comme la marche triomphale du libéralisme.

Un livre bien utile donc pour tous ceux qui ne peuvent se résoudre à ce que l'enseignement de l'histoire pour les élèves des collèges et lycées n'ait plus d'autre objectif que « d'ancrer leur adhésion à l'ordre néolibéral du monde actuel et d'en prévenir toute contestation ».

Patrick CHAUDON



CONTACTER LE SNES

SNES - S3 DE BORDEAUX

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux

Tél. 05 57 81 62 40

Fax : 05 57 81 62 41

Courriel : s3bor@snes.edu

www.bordeaux.snes.edu

twitter : @SNESBordeaux

Permanences

du lundi au jeudi de 14h à 17h30

le vendredi de 14h à 17h

SNES - S2 DORDOGNE

Bourse du Travail
rue Bodin 24000 Périgueux
Tél. 05 53 05 17 58
Fax : 05 53 05 17 57
Port. 06 12 51 76 70
snes24@orange.fr
twitter : @Snes24

SNES - S2 GIRONDE

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 44
Port. 06 85 87 29 17
s2gironde@bordeaux.snes.edu
<http://snes33.free.fr/index.html>

SNES - S2 LANDES

Maison des syndicats
97 place caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan
Tél. 05 58 93 39 35
Fax : 05 58 05 92 65
Port. 06 85 34 35 87
snes40@orange.fr

SNES S2 LOT ET GARONNE

14 rue Jean Terles
47000 Agen
Port. 06 07 55 96 39
snes47@wanadoo.fr

SNES - S2 PYRÉNÉES ATLANTIQUES

11 avenue Edouard VII
64000 Pau
Tél/Fax : 05 59 84 22 85
Port. 06 85 34 15 07
snes-64@bordeaux.snes.edu